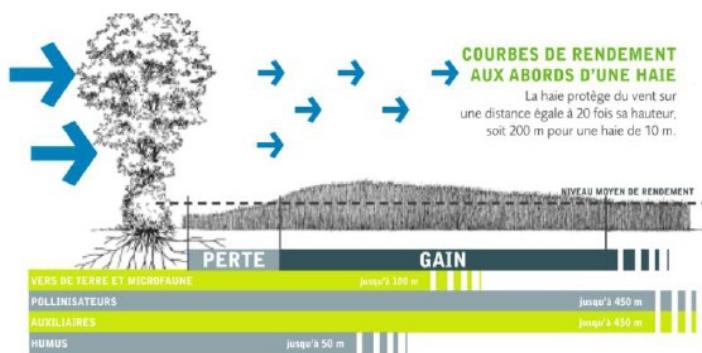


La haie bocagère : Faites-en un atout

Le bocage est souvent perçu comme une contrainte car il nécessite un entretien conséquent. Pourtant c'est aussi une grande richesse de notre territoire. Elle n'a pas seulement un intérêt sur le paysage, la biodiversité, le captage du carbone, la limitation de l'érosion, le captage des pollutions diffuses... Elle a aussi un intérêt pour les sols et les animaux :



Source : Le livret de la haie champêtre en Gascogne, Arbre et paysage 32.

Les haies et arbres sont des éléments importants des pâturages. Ils participent à la fois à la qualité du sol en le protégeant de l'érosion et en le nourrissant. Ils permettent de fixer, freiner et filtrer l'eau. Ils génèrent localement le climat en ralentissant le vent, réduisant les écarts de températures et régulant l'humidité. Ils représentent aussi un réservoir de biodiversité. En plus de cela, les arbres et haies protègent les animaux du soleil et les abritent du mauvais temps. L'ombre fournie aux animaux à la pâture n'est pas négligeable, encore moins au vu de l'augmentation des températures que l'on connaît et qui devrait s'accentuer dans les prochaines années.

Les haies ont tendance à augmenter le rendement sur l'ensemble d'une parcelle même si au pied de celles-ci, quelques mètres sont sacrifiés. Elles peuvent également être une source de bois en fonction de la gestion que l'on en fait.

Dans la futur PAC, elles seront un atout pour l'accès aux « éco-régime », aux « crédits carbone »...

Pour améliorer l'usage et la valorisation de vos haies, une bonne gestion est nécessaire. Notre collègue de la Chambre d'Agriculture, **Fabienne SALVI peut vous aider à faire l'état des lieux de votre bocage et vous donner des pistes d'amélioration de leur valorisation (Tél : 06.45.46.03.59.)**.

Plantation d'arbres

Avec les canicules à répétition, certains se posent la question de replanter des arbres dans leurs prairies. Voici quelques éléments sur la plantation d'arbres de la part de notre collègue Fabienne SALVI, chargée de projet bocage et diversité à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.

Réglementation

Respecter les distances légales de plantation vis-à-vis du fond voisin : • 2 m si haies > 2 m de hauteur,
• 50 cm si haie < 2 m de hauteur.

Pas de distances légales en bord de chemin rural, sauf si précisé dans un document d'urbanisme.

Pas d'arbres au niveau des carrefours ni de haies hautes qui limiteraient la visibilité et la sécurité du carrefour.

Pas d'arbres en-dessous des lignes électriques.

Choix des essences

Le choix des essences est très important pour l'avenir de la plantation. La réussite du projet dépend de l'adaptation de l'essence au milieu. Les arbres ont des exigences par rapport au sol (profondeur du sol, alimentation en eau, richesse chimique, pH du sol, teneur en argile, etc.) et au climat (température moyenne, pluviométrie, gelées, sécheresses estivales, exposition au vent)...

Liste non exhaustive d'essences d'arbres autochtones en Saône-et-Loire :

- | | | | |
|-------------------|------------|-----------------|-------------------|
| • Aulne | • Hêtre | • Cormier | • Poirier commun |
| • Châtaignier | • Merisier | • Erable | • Pommier commun |
| • Chêne pédoncule | • Noyer | • Frêne | • Chêne pubescent |
| • Chêne sessile | • Tilleul | • Peuplier noir | ... |

Quand planter ?

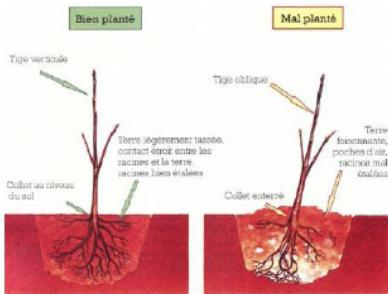
Planter durant la période de repos de la végétation (début novembre à fin mars), mais jamais lorsque le sol est détrempé, gelé ou couvert de neige.

La plantation d'automne laisse aux plantes une plus longue période d'adaptation. Les racines formées durant les premiers jours sans gel sont importantes pour supporter sans dommage les chaleurs de l'été suivant. Les bourgeons peuvent par contre être endommagés lors des hivers très froids. La plantation d'automne se prête bien aux sols légers tandis que la plantation printanière est mieux adaptée aux sols lourds.

Comment planter ?

Des précautions sont nécessaires suivant le type de plant : Racine nue (les maintenir dans un sac humide), godets.

Les racines sont taillées si nécessaire. Elles sont ensuite pralinées avant la plantation. **Le pralin est un mélange composé d'1/3 d'eau, d'1/3 de bouse de vache et d'1/3 de terre.** Il favorise la reprise et cicatrice les racines.



Creuser un trou et installer le plant de façon à ce que **le collet (limite racine/tige) soit au niveau du sol**. Prévoir un trou d'1 mètre cube par arbre. Pailler avec 15 cm de paille. Faire une cuvette au pied de l'arbre.

Tasser fortement la terre pour faire remonter l'air pris dans les racines.

Après la plantation

Arroser abondamment, même en cas de pluie ! En période de sécheresse pendant la croissance, arroser de manière répétée. Marquer les jeunes plants à l'aide d'un piquet, afin d'éviter qu'ils ne soient coupés par erreur lors de la fauche de l'herbe.

Pendant les premières années, maintenir la végétation herbacée à faible hauteur. Les campagnols seront aussi moins enclins à s'installer.

La Taille

Elle doit avoir lieu seulement lors de la période de repos de la végétation, entre novembre et mars. La taille de formation est très importante les premières années. La formation du tronc prendra 3 ans en supprimant les branches latérales. La coupe doit toujours être « propre » et franche.



Ne pas laisser de trop grands segments de branche ; Ils meurent et constituent des zones sensibles à la pourriture. Ne pas couper trop près du tronc pour éviter de blesser les canaux principaux conduisant la sève.

Ne pas négliger la protection

La protection des petits arbres est indispensable pour permettre leur survie et leur croissance en présence du bétail : Il faut empêcher l'aboutissement, l'écorçage, les frottis. Une protection individuelle (type abri-serre) facilite aussi le repérage des plants et améliore leur croissance.

Différentes protections ont été testées au *Cemagref*, les plus efficaces sont les suivantes :

➤ Pour les bovins :

- Un tube abri-serre de 2,50 m de hauteur.
- Deux piquets de 2,30 m de hauteur enfouis de 50 cm et de 10 cm de section.
- Une attache rigide au pied de la protection.
- Une sangle souple en haut des piquets.
- Une spirale lâche de fil de fer barbelé autour du dispositif.



➤ Pour les ovins :

- Un tube abri-serre de 1,80 m de hauteur. Dans les parcelles en forte pente, les animaux attrapent les arbres en profitant de la pente, et des abris de 2 m peuvent être nécessaires même avec des ovins.
- Deux piquets de 2 m de hauteur (*1,55 m hors sol*) et de 5 cm de section.
- Deux attaches rigides au pied de la protection.
- Une sangle souple en haut des piquets.

Le tube abri-serre doit être souple mais élastique pour reprendre sa forme après des coups de tête du bétail. Les abris vraiment résistants sont ronds, fabriqués en plastique par extrusion, ce qui évite toute zone de faiblesse. Toutes les autres formes de protection (filets, manchons avec pliures, clôtures sur des piquets éloignés de l'arbre...) sont à proscrire, car leur efficacité est très temporaire.

Le suivi du troupeau au pâturage

L'objectif du suivi est d'assurer une bonne cohabitation herbe/arbre/animaux. Il faut veiller à ce que les animaux ne s'attaquent pas aux arbres. Éviter de planter près des points d'eau, des zones d'affouragement, des zones de stationnement (*entrée de la parcelle, zone de couchage*) et des zones de circulation répétées.

Toute insuffisance de fourrage se traduira par des casses de plants et de protections (*surtout avec les bovins*) : L'animal doit être occupé à manger et non à s'attaquer aux arbres ! Il faut donc éviter de laisser les animaux dans les parcelles nouvellement plantées pendant l'hiver ou en période de sécheresse, tant que les arbres sont petits.



Des aides possibles pour la plantation d'arbres et haies

De nombreux dispositifs d'aides pour la plantation d'arbres ou de haies existent : Voir le document en pièce jointe.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE